



Organisme Paritaire  
Collecteur Agréé  
des Industries  
de la Métallurgie

# TAXE D'APPRENTISSAGE

Départements 57, 67 et 68

## BORDEREAU

**EXERCICE 2009**

**VERSEMENT  
DE LA TAXE  
D'APPRENTISSAGE**

**AVANT LE 1<sup>ER</sup> MARS 2010**

BORDEREAU À RETOURNER,  
accompagné de votre règlement  
libellé à l'ordre de l'OPCAIM,  
à l'adresse suivante

### IMPORTANT

Pour un paiement par virement, communiquez impérativement votre n° d'identification ADEFIM dans le motif du virement

N° D'IDENTIFICATION ADEFIM

CODE NAF

CODE NACE

N° SIRET

### RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

\*ne remplir qu'en cas de modification(s) des informations imprimées ci-dessus

RAISON SOCIALE\*

ADRESSE\*

CODE POSTAL\*

VILLE\*

PERSONNE À CONTACTER

COURRIEL

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIE

ACTIVITÉ PRINCIPALE

EFFECTIF AU 31/12/2009

CODE NACE

CODE NAF\*

N° SIRET\*

SIREN

NIC

**Entreprise d'au moins 250 salariés** (cf. annexe 1, page 4)

Effectif annuel moyen de l'entreprise

(1)

(apprécié au 31/12/2009)

Nombre moyen annuel de salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, de jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise (VIE) ou de doctorants titulaires d'un CIFRE

(2)

(en 2009)

Seuil = (1) x 3%

(3)

(arrondi à l'entier inférieur)

### VOTRE RÉGLEMENT

**Montant à verser à l'ordre de l'OPCAIM**  
avec un exemplaire du bordereau de versement

**F =**

,00 €

#### Paiement par chèque joint

NOM DE VOTRE BANQUE

NUMÉRO DU CHÈQUE

SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE

#### Paiement par virement

DATE DU VIREMENT

**IMPORTANT : Communiquez impérativement  
votre n° d'identification ADEFIM dans le motif du virement.**

Pour tout renseignement  
concernant ce bordereau,  
vous pouvez contacter  
votre ADEFIM.

# CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Départements 57, 67 et 68

Les entreprises ayant employé un ou plusieurs apprentis et dont la masse salariale totale n'excède pas 96 314 € en 2009 sont exonérées du paiement de la taxe d'apprentissage et de la contribution au développement de l'apprentissage.

Renseignez la feuille de calcul, puis reportez le montant total **F** en page 1

**[MS]** = salaires bruts versés en 2009 selon les bases et modalités visées par le code de la sécurité sociale **[MS]** \_\_\_\_\_, 00 €

Les rémunérations imposables sont désormais arrondies à l'euro le plus proche ; la fraction d'euro égale à 0,50 est comptée pour 1 (article 225, alinéa 3, du code général des impôts).

## TAXE BRUTE

**[MS]** x 0,26 % = **1** \_\_\_\_\_, 00 €

## CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

**[MS]** x 0,18 % **[A]** \_\_\_\_\_, 00 €

## CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE

\*Pour les entreprises d'au moins 250 salariés dont le nombre moyen annuel de salariés, en contrat de professionnalisation, en contrat d'apprentissage, de jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise (VIE) ainsi que de doctorants titulaires d'un CIFRE, est inférieur au seuil de 3 % de l'effectif annuel moyen (calcul page 1).

En fonction du nombre de salariés en contrat de prof. ou d'apprentissage, de jeunes accomplissant un VIE ou de doctorants en CIFRE\*

**[MS]** x 0,052 % = **[B]** \_\_\_\_\_, 00 €

## QUOTA D'APPRENTISSAGE

**1** = **2** \_\_\_\_\_, 00 €

## FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ET DE MODERNISATION DE L'APPRENTISSAGE (FNDMA)

**1** x 22 % = **[C]** \_\_\_\_\_, 00 €

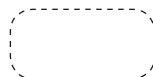
## SOLDE DU QUOTA

**2** - **[C]** = **3** \_\_\_\_\_, 00 €

### Calcul du concours financier

Montant plafonné au solde du quota **3**  
Joindre en annexe l'adresse du(des) CFA concerné(s) par le concours financier où est (sont) inscrit(s) votre(vos) apprenti(s), le nom et le prénom de cet(ces) apprenti(s).

Nombre d'apprentis au 31/12/2009



Report du montant total calculé en page 3

## CALCUL DU CONCOURS FINANCIER AU(X) CFA

**[D]** \_\_\_\_\_, 00 €

## RESTE DU SOLDE DU QUOTA

**3** - **[D]** = **[E]** \_\_\_\_\_, 00 €

## RÉCAPITULATIF

### VERSEMENT À L'OPCAIM

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE **[A]** \_\_\_\_\_, 00 €

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE **[B]** \_\_\_\_\_, 00 €

FNDMA **[C]** \_\_\_\_\_, 00 €

CONCOURS FINANCIERS AU(X) CFA **[D]** \_\_\_\_\_, 00 €

RESTE DU SOLDE DU QUOTA **[E]** \_\_\_\_\_, 00 €

VOTRE VERSEMENT À L'ORDRE DE L'OPCAIM CORRESPOND À LA VENTILATION SUIVANTE - Report en page 1

**[A] + [B] + [C] + [D] + [E] = **F** \_\_\_\_\_, 00 €**

Conformément aux dispositions législatives, l'OPCAIM reversera pour votre compte la contribution au développement de l'apprentissage **[A]**, la contribution supplémentaire à l'apprentissage **[B]** et le FNDMA **[C]** au trésor public.

## ENTREPRISES EMPLOYANT UN OU PLUSIEURS APPRENTIS AU 31/12/2009

APPRENTIS	Intitulé de la formation	COORDONNÉES DES CFA			Montant du coût par apprenti*
Nom + Prénom		Nom et adresse	CP	Ville	
<b>TOTAL D'APPRENTIS</b>		<b>TOTAL [D]</b>			
		[à reporter en page 2]			

\* Montant du coût par apprenti et par CFA publié par le Préfet de Région du CFA au 31/12/2009, ou à défaut de publication à cette date, 3 000 € par apprenti (sous réserve de la publication de l'arrêté en application de l'article 25-III de la Loi du 24/11/2009).

## REVERSEMENTS DEMANDÉS PAR L'ENTREPRISE

Si vous désirez aider un ou plusieurs CFA ou établissements dispensant des premières formations professionnelles et technologiques, veuillez compléter le tableau ci-dessous. L'OPCAIM se chargera d'effectuer le versement aux CFA et aux établissements indiqués par vos soins.

**Mais, assurez-vous que le CFA ou l'établissement est habilité à recevoir la part du quota.**

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE	VILLE	CP	RESTE DU SOLDE DU QUOTA
			,00
			,00
			,00
			,00
			,00
			,00
<b>TOTAL DES REVERSEMENTS DEMANDÉS</b>			<b>,00</b>

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### **Vous avez employé un ou plusieurs apprentis au 31/12/2009**

Joindre :

- la liste des apprentis et les coordonnées du(des) CFA ou la photocopie des contrats d'apprentissage

## ANNEXE I

### **Entreprises d'au moins 250 salariés - Conditions portant sur la contribution supplémentaire à l'apprentissage de 0,052 %**

#### • **L'effectif annuel moyen de l'entreprise apprécié au 31/12/2009\*\***

Calcul du temps de présence en mois puis division par 12 (un mois commencé = un mois entier)

Exemple :

#### **Une entreprise a employé...**

250 CDI - 12 mois - temps plein	calcul	250x12	= 3 431/12 soit 285,9
30 CDD - 12 mois - temps plein		30x12	
10 CDD - 6 mois - temps partiel (24h/hebdo)		10x6x24/35	
10 intérimaires - 3 mois - temps plein		10x3	

\*\*Ne sont pas pris en compte dans l'effectif les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les contrats initiatives emploi...

#### • **Le nombre moyen annuel de salariés en contrats de professionnalisation, d'apprentissage, de jeunes accomplissant un volontariat international en entreprise (VIE) ou de doctorants titulaires d'un CIFRE en 2009**

Calcul du temps de présence en mois puis division par 12 (un mois commencé = un mois entier)

Calcul sur la totalité de la durée du contrat (que le salarié soit dans l'entreprise ou dans l'établissement de formation)

Exemple : **Une entreprise a employé 11 salariés en contrats de professionnalisation ou d'apprentissage :**

6 contrats de prof. / d'app. du 01/01 au 31/12/09	3 contrats de prof. / d'app. du 01/01 au 30/06/09	2 contrats de prof. / d'app. du 01/09 au 31/12/09			
calcul 6x12	+	3x6	+	2x4	▶ = 98/12 soit 8,2

#### • **Le seuil**

3 % de l'effectif annuel moyen → Arrondi à l'entier inférieur

Exemple : **Une entreprise dont :**

L'effectif moyen annuel = 285,9	seuil : 285,9 x 3 %	= 8,6	arrondi , soit 8
Le nombre moyen annuel de salariés = 8,2			

**8,2 > 8 → L'entreprise respecte le seuil minimal, elle n'a donc pas à verser la contribution supplémentaire à l'apprentissage.**

